

VII SEMINAIRE CILEA
FORTALEZA, 24-26 AOUT 2003

***RECONSTRUIRE LA CONFIANCE DANS L'INFORMATION
FINANCIERE***

PRESENTATION DE WILLIAM NAHUM
AU NOM DE RENE RICOL, PRESIDENT DE L'IFAC

Mesdames, Messieurs

Tout d'abord je tiens à vous exprimer le plaisir que j'ai d'être parmi vous à l'occasion de cette conférence du CILEA. Je me réjouis d'avance de la qualité des interventions et du haut niveau des débats.

Je voudrais également excuser René Ricol, Président de l'IFAC, qui aurait normalement dû être parmi nous aujourd'hui et qui a été malheureusement retenu par ses obligations professionnelles. René vous présente ses plus sincères excuses et vous adresse tous ses vœux de succès pour cette conférence. C'est pour moi un grand honneur aujourd'hui de parler en son nom.

Le thème du débat d'aujourd'hui – Reconstruire la confiance dans l'information financière – récapitule les défis auxquels sont confrontés non seulement la profession comptable, mais également tous ceux qui sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans la production, l'analyse et la communication des données financières d'une société. Ce défi a pris davantage d'importance du fait des scandales récents qui ont éclaboussé les sociétés et des défaillances financières. Le défi en lui-même n'est cependant pas nouveau : au cours des années 80 et 90 il y a eu des défaillances au niveau de l'information financière et des entreprises qui ont soulevé des problèmes et des interrogations similaires. Des noms tels que BCCI, Baring, Crédit Lyonnais, Cendant, Sunbeam et ZZZZ Best ont fait alors les gros titres de la presse.

La crise de confiance à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est le résultat de l'impact cumulatif de ces cas majeurs ainsi que d'autres. L'intensité de la crise a été exacerbée par un autre facteur marquant : la croissance sans précédent des marchés de valeurs dans le monde au cours des années 80 et 90. Cette croissance, qui a été alimentée par la technologie, a imposé aux sociétés de capitaux une demande croissante de performance, ce qui a conduit dans certains cas à des insuffisances dans l'information émise par les sociétés et à une gestion imprudente des risques. Elle a également contribué à créer des attentes élevées et souvent irréalistes de la part des investisseurs qui souhaitaient continuer à obtenir des retours significatifs sur leurs investissements et critiquaient les auditeurs lorsque ces retours ne se matérialisaient pas.

Ainsi la perte de crédibilité dans l'information financière a eu de nombreuses causes ; de même la solution à apporter va nécessiter plusieurs volets. Chacun de nous dans cette salle doit participer à l'effort de restauration de la crédibilité des états financiers. Sans cette crédibilité, notre système mondial de marché des capitaux en pâtira et le développement mondial des économies continuera de boiter.

Maintenant, et c'est le sujet de la discussion d'aujourd'hui, comment pouvons nous restaurer la crédibilité dans l'information financière ? Premièrement, je crois qu'une action doit être entreprise au niveau de tous les points de la chaîne de l'information financière communiquée aux marchés. La direction des sociétés et leurs conseils d'administration, qui ont la responsabilité première de l'information financière, les auditeurs, les normalisateurs, les régulateurs ainsi que les autres participants au processus de l'information financière que sont les avocats, les banques d'affaires, les analystes financiers et les agences de notation, tous ont des rôles importants à jouer et doivent améliorer leur exercice professionnel afin de restaurer la crédibilité.

Pour reconstruire la crédibilité nous devons nous concentrer davantage et plus précisément sur l'intérêt du public. Il en résulte pour la profession comptable de nombreuses conséquences.

Premièrement, nous devons nous rappeler que notre profession a été construite sur la confiance envers nous du public. Cette confiance est vitale et nous devons l'acquérir chaque jour dans nos rapports avec les clients, les administrations publiques, les régulateurs et les

nombreuses autres parties prenantes. Ceci nécessite de notre part un engagement pour des normes d'éthique de haut niveau et plus particulièrement pour l'intégrité.

Deuxièmement, la profession doit adhérer à des normes de qualité les plus élevées et nous devons travailler à nous assurer qu'elles sont cohérentes d'un pays à un autre. La Commission européenne a déjà indiqué qu'elle avait prévu l'introduction des Normes Internationales d'Information Financière IAS/IFRS ainsi que des Normes Internationales d'Audit ISA pour les révisions légales à partir de 2005.

Troisièmement, chaque firme d'audit et la profession dans son ensemble doivent se concentrer sur le renforcement des processus de contrôle de qualité. Ces processus de contrôle de qualité doivent être rendus publics. Une transparence plus grande de la part des firmes comptables peut contribuer de manière significative à accroître la crédibilité des firmes et donc contribuer à accroître la crédibilité de l'information financière pour laquelle elles émettent un rapport.

L'IFAC appuie ces orientations par des actions dans plusieurs directions. Avec ses 154 organisations professionnelles comptables dans 113 pays elle travaille à la protection de l'intérêt public et l'élévation de la qualité de l'exercice professionnel au niveau mondial. Ceci est réalisé par des travaux dans les domaines de l'audit et l'assurance, l'éthique, l'éducation et la comptabilité du secteur public, ainsi que l'assistance aux professionnels comptables en entreprise et aux petites et moyennes structures professionnelles. Je vais me concentrer maintenant sur certaines d'entre eux.

Afin de renforcer la demande d'intégrité, l'IFAC a renforcé son code d'éthique et mis à jour ses règles d'indépendance afin de fournir aux professionnels comptables un guide « basé sur les principes ». De plus, cette approche « basée sur des principes » est en cours d'adoption pour la partie restante du code, celle qui concerne les professionnels comptables salariés d'entreprises. Il y aura donc une référence commune pour l'ensemble des comptables. En fait la Commission européenne a apporté son soutien au code d'éthique de l'IFAC en publiant ses propres recommandations sur l'éthique qui trouvent à plus de 95 % leur équivalence dans le code de l'IFAC.

Nous nous sommes également concentrés sur l'établissement d'un processus de normalisation plus transparent, en particulier en ce qui concerne les activités du Conseil des Normes

International d'Audit et d'Assurance IAASB. Les réunions de ce conseil sont publiques, ses ordres du jour et ses documents pour discussion sont disponibles sur le site Internet de l'IFAC. Nous avons également augmenté le support technique affecté à l'IAASB de manière à aller davantage de l'avant en préparant des guides dans des domaines où l'intérêt public est le point le plus critique. L'IAASB travaille en liaison étroite avec le Consultative Advisory Group, groupe consultatif qui comprend des représentants des utilisateurs des états financiers, des régulateurs, des investisseurs et du public, afin d'obtenir une contribution sur l'élaboration de ses normes ainsi que sur d'autres projets. L'IAASB coopère également avec les normalisateurs nationaux dans un but de convergence. Dans le cadre de ses réflexions il étudie comment une supervision publique pourrait davantage accroître la crédibilité des normes qu'il élabore et construire la confiance du public dans le travail des auditeurs.

L'IFAC est parfaitement conscient que des firmes de comptables professionnels mettent en place des normes d'audit, d'éthique et des processus de contrôle interne. C'est pourquoi il apporte son soutien actif aux travaux du Forum des Firmes. L'adhésion est ouverte à toute firme qui a des mandats d'audit transnationaux ou qui est intéressée à accepter de tels mandats, qui accepte de se conformer aux normes de qualité du Forum et qui accepte de se soumettre à des revues périodiques externes d'assurance qualité. Les normes de qualité imposent aux firmes membres de satisfaire aux normes internationales d'audit ISA en plus des normes d'audit nationales applicables, de satisfaire au code d'éthique de l'IFAC, en plus des codes d'éthique nationaux applicables, d'assurer un programme de formation sur les développements professionnels internationaux significatifs, de maintenir des normes appropriées de contrôle de qualité et de réviser régulièrement la conformité avec ces normes. Plus de 20 firmes, en charge de l'audit de 95 % de la capitalisation boursière mondiale, ont demandé à participer. L'IFAC travaille avec le Forum par le biais du Comité des auditeurs transnationaux TAC, un comité de l'IFAC dont les membres sont désignés par le Forum.

En plus du Forum l'IFAC a étudié comment nous pourrions exercer davantage d'influence sur la qualité des services rendus par les firmes et a lancé plusieurs autres initiatives en matière de qualité. Nous développons actuellement des nouveaux Etats des obligations des membres, Statements of Membership Obligations, qui couvrent des domaines tels que l'audit, l'éthique, la formation et les programmes d'assurance qualité. Par ailleurs l'IAASB développe de nouvelles normes de contrôle de qualité à appliquer au niveau de la firme.

Avant de terminer je souhaiterais mentionner deux initiatives importantes de l'IFAC. En plus du travail de renforcement de la profession comptable au niveau international, l'IFAC appelle également à des changements chez les autres parties impliquées dans le processus d'information financière. Un groupe de travail spécifique de l'IFAC sur le thème « Reconstruire la confiance dans l'information financière », dirigé par John Crow, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, a été créé l'année précédente afin d'étudier le problème dans une perspective internationale. Le rapport, qui vient d'être publié il y a quelques semaines, contient des recommandations sur des principes de meilleure pratique dans les domaines de l'information financière et économique, du gouvernement d'entreprise et de la performance de l'auditeur.

Enfin, vous devez savoir que l'IFAC a entrepris une auto-évaluation de ses activités de gouvernance et de ses responsabilités en matière de régulation afin de déterminer comment renforcer notre rôle qui est de nous assurer que les comptables remplissent au niveau mondial leurs responsabilités vis à vis de l'intérêt public. Dans ce cadre nous avons engagé un dialogue continu avec les organisations membres, les firmes et les régulateurs dans le monde entier. Nous avons récemment élaboré un document de consultation appelé « Propositions pour une réforme » qui est actuellement en cours de discussion avec les régulateurs. Ces propositions plaident pour l'élargissement de la contribution du public aux travaux de l'IFAC et l'établissement d'un Comité de pilotage de l'intérêt public (Public Interest Monitoring Board) qui surveillerait les activités de normalisateur de l'IFAC. Les propositions portent sur un dialogue en continu avec les régulateurs et leur expliquent comment la comptabilité, l'audit et l'éthique peuvent contribuer de manière plus effective aux systèmes financiers internationaux. Le détail de ces propositions sera rendu public une fois reçue et prise en considération la contribution des régulateurs et après son examen par le Board de l'IFAC.

En résumé, grâce à la combinaison de relations de travail actives avec les régulateurs, les organisations comptables et les firmes d'audit, ainsi qu'une coopération active avec les organisations comptables régionales, l'IFAC est idéalement placé pour accomplir sa mission au service de l'intérêt public. Tous ensemble et avec l'engagement de la profession sur l'intégrité nous pouvons faire un grand pas vers cet objectif si important qu'est la reconstruction de la confiance en l'information financière.

Merci.



René RICOL

Ricol, Lasteyrie & Associés
2 avenue Hoche – 75008 Paris
Tél. : 01 44 15 15 15
rr@ricol-lasteyrie.fr

DIPLOMES

- Maîtrise es-sciences économiques (1973)
- Diplôme d'expertise comptable (1982)

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- Commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris (depuis 1978)
- Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre (depuis 1982)
- Conseil et expert financier
- Président de Ricol, Lasteyrie et Associés, cabinet d'expertise comptable, de commissariat aux comptes, d'audit et de conseil financier
- Président d'Honneur et fondateur du groupement France Défi, premier réseau français d'experts-comptables indépendants
- Président d'Honneur et fondateur d'Euro Défi, premier réseau européen d'experts comptables indépendants, d'avocats et de notaires
- Expert judiciaire inscrit auprès de la Cour de Cassation

ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

- Président de l'IFAC (International Federation of Accountants) depuis novembre 2002, membre du comité exécutif depuis 1997 et membre du conseil depuis octobre 1997. L'IFAC regroupe 92 pays, 129 instituts membres et deux millions de comptables et auditeurs dans le monde
- Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (1994-1998)
- Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (1985-1989)
- Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris (1982-1984)
- Président d'Honneur, fondateur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers - CCEF

AUTRES ACTIVITES

- Président du groupe d'étude et de mobilisation « Petites et moyennes entreprises » auprès du Premier Ministre, Madame Edith Cresson (1991)
- Président de l'Observatoire des délais de paiement (1991-1998)

DISTINCTIONS

- Chevalier dans l'Ordre National du Mérite (octobre 1987)
- Chevalier de la Légion d'Honneur (octobre 1991)
- Officier dans l'Ordre National du Mérite (février 1996)
- Officier de la légion d'Honneur (Juin 2000)